



PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA 2020-2025)

Synthèse année 3 - 2022

Syndicat Intercommunal de Traitement
des Ordures Ménagères Sud Rhône



Le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM) Sud Rhône est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) chargé de gérer le service public de gestion des déchets de la partie sud, sud-est & sud-ouest du département du Rhône, soit 90 000 habitants.

SITOM SUD RHÔNE








262, rue Barthélemy Thimonnier







Parc d'activités de Sacuny

69530 Brignais

SYNTHÈSE 2022

 Objectif rempli //
  Objectif rempli partiellement //
  Objectif non rempli

LES AXES DU PLPDMA AU SITOM SUD RHÔNE		OBJECTIFS 2022	COMMENTAIRES
AXE 1 : L'exemplarité des services publics en matière de prévention des déchets	Action 1.1 : Diffuser et implanter les bonnes pratiques de prévention des déchets au sein des administrations publiques		Il manque 4 établissements sensibilisés (mais diagnostic sur demande). Action pour 2023 : démarcher les plus gros producteurs.
	Action 1.2 : Développer la consommation éco-responsable de papiers bureautiques et de dématérialisation des procédures		Réduction de 65% de la quantité de papier consommée au SITOM en 2022 par rapport à 2021. Consommation surveillée cette année par rapport à une consommation élevée en 2021.
AXE 2 : Sensibiliser et donner de la visibilité à la prévention des déchets	Action 2.1 : Communiquer sur la prévention des déchets		Communication et sensibilisation largement réalisées. Diminution de 10% des DMA sur le territoire en 2022 par rapport à 2021.
	Action 2.2 : Soutenir et accompagner des initiatives locales de sensibilisation en matière de prévention des déchets		Participation à 6 actions de réemploi sur 5 déchetteries avec plusieurs associations de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) et du réemploi.
AXE 3 : Inciter à la prévention en utilisant des instruments économiques	Action 3.1 : Réévaluer la redevance spéciale		Diminution de la quantité d'OMR de 3% par les entités soumises à la RS.
AXE 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire	Action 4.1 : Sensibiliser les cantines scolaires du territoire		3 diagnostics en cantine scolaire effectués en 2022. Une sensibilisation est réalisée pendant le diagnostic. Pour 2023 : Démarcher les cantines non sensibilisées et envoyer des affiches de communication.
	Action 4.2 : Développer les dispositifs de suivi du gaspillage alimentaire en restauration collective et accompagner les services		

LES AXES DU PLPDMA AU SITOM SUD RHÔNE		OBJECTIFS 2022	COMMENTAIRES
AXE 5 : Encourager la gestion séparée des biodéchets	Action 5.1 : Promouvoir les jardins partagés du territoire		1 composteur installé dans un jardin partagé.
	Action 5.2 : Favoriser la gestion séparée des biodéchets chez les gros producteurs		124 tonnes de biodéchets collectées chez des gros producteurs sur le territoire (après diagnostic du SITOM).
	Action 5.3 : Développer le compostage de proximité auprès des habitants des logements collectifs et dans les établissements scolaires		Objectif non atteint pour les composteurs individuels et collectifs (composteurs en plastique à cause de la pénurie de bois).
AXE 6 : Augmenter la durée de vie des produits	Action 6.1 : Favoriser le réemploi et la réutilisation au sein de nos déchèteries		Objectifs atteints pour le réemploi, la réduction des encombrants et des D3E.
AXE 7 : Renforcer des actions emblématiques afin d'avoir une consommation responsable	Action 7.1 : Encourager l'utilisation d'objets réutilisables		Objectif atteint pour le prêt de gobelets et la réduction de déchets en collecte sélective.
	Action 7.2 : Diffuser des outils de bonnes pratiques en matière de consommation responsable		Objectif non atteint pour la sensibilisation des entreprises. Objectif atteint pour le prêt d'affiches événementielles.